



ASSEMBLEE IUFE

Bruno Strasser, Président

Bruno.strasser@unige.ch

Assemblée de l'IUFE

Jeudi 9 mai 2019 – 17h à 19h

Pavillon Mail, 40 bd du Pont d'Arve

Salle PM 10

PV ADOPTE

Présidence

Bruno Strasser, IUFE / Faculté des Sciences

Corps enseignant

Jean-Luc Dorier, directeur du programme FEP

Anne Monnier, IUFE

Représentante du Personnel administratif et technique (PAT)

Laurence Hofmann, IUFE

Membres invités de manière permanente

Isabelle Mili, directrice IUFE

Sophie Canellini, directrice-adjointe IUFE

Maria Canal, conseillère aux études Forensec, IUFE

Aline Meyer, conseillère aux études FEP-MESP, FPSE/IUFE

Membres excusés

Christophe Laenzlinger, IUFE / Faculté des LETTRES

Anne Sgard, directrice du programme Forensec, SES

Frédéric Yvon, responsable académique de la FORDIF

Greta Pelgrims, directrice de programme MESP

Roland Emery, coordinateur programme MESP

Olivier Maulini, FPSE

Anne Monnier, IUFE

Glais Sales Cordeiro, FPSE

Associations professionnelles

Muriel de Dompierre, représentante de la fédération des associations des maîtres du CO FAMCO

Francesca Marchesini, représentante de la Société pédagogique genevoise SPG

Waël Almoman, représentant de l'Union du corps enseignant secondaire genevois UCESG

Association des étudiants

- Emilia Rosa Cosme Madeira, représentante des étudiants en enseignement primaire
FEP

- Guillaume Scheller, représentant des étudiants en enseignement secondaire, AEFES

- Jennifer Beyeler, représentante des étudiants en enseignement secondaire, AEFES

Prise du PV

Laurence Hofmann



Ordre du jour

1. Adoption de l'OJ
2. Adoption du PV du 04 avril 2019
3. Informations du Président
4. Informations de la Directrice de l'institut
5. Point FEP
 - A. Informations sur la nouvelle procédure d'admission à la FEP 2019-2020
 - B. Approbation des listes de cours du CCEP et de la MAEP 2019-2020
6. Point Forensec
 - Modification formelle du plan d'études Forensec Mase disciplinaire et Mase bi-disciplinaire
7. Point MESP
 - A. Approbation de la liste de cours de la MESP 2019-2020
 - B. Approbation du nouveau règlement d'études

Le président, le professeur Bruno Strasser, ouvre la séance à 17h.

1. Approbation de l'OJ

OJ approuvé avec le point 6 Forensec supprimé

2. Approbation du PV du 4 octobre 2018

PV approuvé à l'unanimité

3. Informations du président

Aucune information

4. Informations de la direction de l'institut

- La reconnaissance CDIP pour la MESP apparait sur leur site internet
- La direction de l'IUFE a communiqué à la Vice rectrice de l'Université, Madame Brigitte Galliot, un document dressant un point de situation précis de l'IUFE en vue de la séance du prochain Conseil d'orientation stratégique de l'Université (Ce conseil est chargé des questions relevant de l'orientation de la politique universitaire, et notamment de donner son avis sur la convention d'objectifs, le plan stratégique à long terme, le budget inscrit dans le plan financier pluriannuel, la création et la suppression des unités principales d'enseignement et de recherche, les collaborations institutionnelles) où sera abordée la question : « l'IUFE sous l'égide de l'Université »
- ce statut doit-il être maintenu ?

Le parti politique MCG n'a pas déposé son rapport dans le cadre du projet de loi déposé d'une FEP en 3 ans. Ce PL ne peut donc pas être soumis au vote pour le moment.

5. Point FEP

- A. Information sur la nouvelle procédure d'admission à la FEP 2019-2020

Près de dix ans après la mise en œuvre de la procédure d'admission à la FEP actuelle, un groupe de travail mandaté par le Collège des professeurs de la Section des sciences de l'éducation (SSED) a été invité à proposer une réforme de la procédure d'admission qui soit plus efficace en allégeant la charge de travail collective qu'elle induit.

Dès 2019-2020, la procédure d'admission comprendra :

- Des prérequis en langues (réussite d'un examen de français offert par la Maison des langues, vérification du niveau B2 du CECR en allemand et en anglais) ; ces étapes restent inchangées par rapport à la procédure d'admission actuelle. Seul un changement de calendrier, avançant la remise des attestations d'allemand et d'anglais à fin avril, sera mis en œuvre dès 2020-2021 ;
- Un score final pour chaque candidat constitué :



- De la somme des huit meilleurs écarts standardisés relatifs à la moyenne générale de chaque examen de premier cycle (selon la méthode du score z), en ne prenant en compte que les cours annuels de 6 crédits (50% du score final) ;
- Du résultat à un entretien, consistant en une étude de cas (30 minutes de préparation environ, 20 minutes de passation). Cet entretien sera mené et évalué par un-e enseignant de l'unité de formation 742120 Observation et analyse des terrains éducatifs et scolaires (OATES), ainsi qu'un juré désigné par la Commission d'admission, enseignant en SSED (50% du score final).

L'ADEFEP et la présidente de la SPG ont été consultées par rapport aux modifications ci-dessus et ont donné leur aval. Le nouveau règlement d'études prévoyant ces modifications est en cours d'approbation dans les instances de la FPSE. Aline Meyer travaille à l'élaboration du dispositif transitoire, pour tous les étudiants qui auraient été soumis à une procédure d'admission antérieure.

Cette nouvelle procédure d'admission entre en application dès la fin de l'année 2019. Les étudiants seront déjà informés à la rentrée.

- Sur la question du B2, niveau exigé en langues, la note 4 à la maturité risque de ne plus être reconnue comme niveau suffisant équivalent au B2. En effet, si l'étudiant a poursuivi ses études après la maturité, le niveau B2 n'est donc plus produit en temps voulu, bien que l'étudiant ait réussi le concours d'admission. Il n'y aura pas de modification sur cet objet à la prochaine rentrée académique. Le soutien de la Maison des Langues permet aux étudiants d'être préparés au B2 pour fin avril plutôt que fin juillet.

B. Approbation des listes de cours du CCEP et de la MAEP 2019-2020

Les listes de cours du CCEP et de la MAEP 2019-2020 sont approuvées par

3 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

6. Point Forensec, supprimé.

7. Point MESP

A. Approbation de la liste de cours de la MESP 2019-2020

La liste de cours MESP 2019-2020 est approuvée par

3 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

La direction du programme MESP sollicite davantage de moyens dans la mesure où il est difficile de mener de front un DAS DomES et la MESP.

B. Approbation du nouveau règlement d'études

Le Service juridique a demandé de pouvoir consulter une nouvelle fois le nouveau règlement MESP.

Le vote sera fait par voie électronique.

- Admissions MESP

Une des modifications majeures est la suppression des VAE dans le cadre de la procédure d'admission en enseignement spécialisé.

Toutefois, une entrée en matière a été rendue possible grâce à l'intervention de la direction de l'IUFE et de Monsieur Maxime Zuber de la HEP Bejune.

Une lettre a été adressée à la CDIP, Madame Silvia Steiner, présidente.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

Une réponse rendue par Madame Madeleine Salzmann de la CDIP confirme la nécessité de maintenir ces VAE, avis que soutient également Madame Maire-Hefti, Vice-présidente de la CIIP.

La séance est levée à 19h00.